

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

A BAS LE CUMUL !

M. Georges Audigier, député de l'Oise, est un législateur animé, il faut le reconnaître, des meilleures intentions.

Il s'est fait cette réflexion que la confusion des pouvoirs s'aggrave tellement chaque jour qu'elle arrive à créer en France une véritable féodalité parlementaire. Cela est absolument contraire à la définition même de la République qui doit être le Gouvernement du pays par le pays et pour tout le pays.

Parmi les moyens qui s'offrent à nous pour porter un remède efficace à ce mal, la séparation des affaires d'intérêt général et des affaires d'intérêt local en serait un qui n'est point à dédaigner et qui nous ramènerait quelque peu à la saine application du principe proclamé par l'Assemblée constituante :

« Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de constitution. »

Certainement, il n'est pas un député qui ne reconnaisse qu'en toutes circonstances, le représentant du peuple doit affirmer son indépendance complète, son zèle désintéressé, sa volonté d'être effectivement présent à la Chambre pour, d'abord, y apprécier loyalement le pour et le contre, pour ensuite voter selon sa conscience et en parfaite connaissance de cause. En effet, n'est-ce pas là le point qui doit préoccuper uniquement le député et non celui de savoir quel sera l'homme politique de tel département ou de tel arrondissement qui pourra avoir l'influence prépondérante, y absorber le mieux à son profit tous les pouvoirs, y disposer, dans son intérêt électoral, de tous les emplois locaux ?

Certes ! les meilleurs écoles des fonctions publiques, ce sont les fonctions publiques, mais successivement. Qui pourra s'empêcher de douter que si on n'administre bien que de près, un député-maire d'une ville et même d'une commune importante, puisse remplir et bien remplir son devoir municipal en même temps que son devoir législatif ?

Supposons que les sous-préfets viennent à être supprimés, est-ce que les conseillers d'arrondissement et les conseillers généraux ne pourraient pas remplir leurs fonctions administratives ? Est-ce que les bons représentants cantonaux n'ont de travail utile à faire que pendant leurs si courtes sessions ?

Si le Gouvernement de la République peut dire que, dès 1883, il a fait disparaître le cumul des traitements de nos mœurs politiques et administratives, il s'honorerait d'affirmer qu'il a simultanément la jouissance de plusieurs fonctions, même électives, comme de plusieurs emplois, est contraire à l'esprit républicain. Le cumul des influences est dangereux pour la liberté.

Partisan de l'unité de mandat, M. Audigier pense qu'il importe d'intéresser le plus possible le plus grand nombre de citoyens à l'administration de la chose publique, de faire appel à l'intelligence, au dévouement, à la compétence de tous ceux qui peuvent en faire preuve et servir utilement le pays dans l'action propre à leur emploi.

La République, affirmant la souveraineté du peuple sur le Gouvernement, est-elle conforme à la dignité du peuple que son représentant puisse dépendre, en tant que maire, par exemple, du pouvoir central ? S'il est anti-ministériel, est-il complètement libre de critiquer les actes du pouvoir dont il dépend à certains égards ? L'agent du pouvoir central, de son côté, si le député-maire est ministériel, est-il complètement libre vis-à-vis de lui et peut-il apprécier sévèrement et en toute indépendance son administration au cas où elle serait mauvaise ? Evidemment non, dans l'état actuel de nos mœurs.

Déjà une résolution de M. Gaulier,

du 31 mars 1887, demandait à assurer, par l'interdiction légale du cumul des mandats électifs, la séparation des intérêts régionaux et des intérêts nationaux.

Par suite, disait-il, et deux fois chaque année, on ne verrait pas les Chambres s'ajourner pour les sessions des assemblées départementales et abandonner, pour des intérêts purement locaux, l'examen des questions urgentes et d'un intérêt national de premier ordre.

Déjà, en 1892, une autre proposition de loi du 14 février 1891, de MM. Albert Chiché, Amiel, Jourde, Levillé, Castelin, Le Senne, Argeliès, tendait à interdire également le cumul des mandats électifs, en insistant sur l'importance du mandat de député et en montrant ce cumul comme contraire aux principes démocratiques.

Déjà, en 1892, une autre proposition de MM. Chassaing, Hovelacque, Cluseret et Théron, demandait à interdire le cumul des fonctions électives, le cumul privant la République d'une partie de son contingent. Cette proposition a été reprise en 1894 et 1901 (22 mars) par M. Chassaing lui-même.

M. Michelin, le 20 février 1894, déposait une proposition de loi analogue.

Inviquant tous ces précédents, M. Audigier vient donc de déposer la proposition de loi suivante :

L'article 8 de la loi organique du 30 novembre 1875 est modifié comme suit : L'exercice des fonctions de Conseiller municipal, de maire, d'adjoint, de Conseiller d'arrondissement, de Conseiller général ou l'exercice de fonctions publiques, rétribuées sur les fonds de l'Etat, du département ou de la commune est incompatible avec le mandat de député.

En conséquence, tout Conseiller municipal, maire, adjoint, Conseiller d'arrondissement, Conseiller général ou fonctionnaire élu député, sera remplacé dans ses fonctions si, dans les huit jours qui suivront la vérification des pouvoirs, il n'a pas fait connaître qu'il n'accepte pas le mandat de député.

Sont exceptées des dispositions qui précèdent les seules fonctions de ministre et de sous-secrétaire d'Etat.

Remarquez qu'il y a parmi les députés 248 maires, ce qui ne permet guère de deviner l'accueil qui sera fait à cette proposition.

C. R.

Chambre des Députés

Séance du 21 novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Gauthier de Clagny, essaye de soulever un incident au sujet du procès-verbal de samedi : il se plaint d'une interruption de M. Lafferre qui parla de délation au moment où le député nationaliste donnait les noms des correspondants du Grand-Orient.

M. Lafferre explique son interruption, il déclare qu'il n'a pas voulu mettre en cause la personnalité de M. Gauthier ; il se réserve de s'expliquer prochainement.

La Chambre reprend la discussion du budget de l'intérieur. Les chapitres 19, 20 sont votés. Sur le chapitre 21, M. Grosjean critique l'attitude du sous-préfet de Montmédy.

M. Perroche parle contre les sous-préfets en général, mais on passe outre et les divers chapitres sont votés.

Sur le chapitre 36, M. Gaffier réclame une augmentation de 600.000 fr. pour subventions aux départements, en vue de l'achèvement des chemins vicinaux. M. Doumer promet de donner satisfaction.

La Chambre vote un crédit de 1.300.000 francs pour la fabrication des poudres de vente.

M. Buisson se plaint de ce que la loi sur l'assistance obligatoire, sur les vieillards ne soit pas encore votée.

M. Combes explique que ce qui a retardé la discussion de ce projet au Luxembourg, c'est que ses conséquences financières avaient été mal calculées.

Sur le chapitre 62 qui est relatif aux crédits pour les commissaires spéciaux M. Spronck demande une réduction.

Après discussion, M. Spronck retire son amendement.

M. Magniaudé demande qu'on mette à l'ordre du jour de lundi la discussion de l'impôt sur le revenu.

M. Doumer voudrait que l'on votât le budget d'abord. M. Magniaudé réclame le scrutin sur sa proposition. Par 439 voix contre 61, cette proposition est votée.

Et la séance est levée.

COUP D'ŒIL TERRIBLE

Un 1... Deux 1... Trois 1... Ça y est !

Toutes les personnes atteintes du délire de la photographie connaissent cette formule, chère aux artistes qui perpétuent parmi nous les meilleures traditions du bon Daguerre.

Mais aucune ne songe à s'en plaindre.

Le public estime même que cette promptitude dans l'opération est une chose excellente.

On ne peut songer sans frémir, en effet, au supplice qu'éprouverait un sujet de caractère bourru, s'il lui fallait garder pendant quarante minutes la sourire sur les lèvres.

En revanche, il est des cas où la célérité peut être dangereuse, ainsi qu'on en a eu la preuve en suivant le procès qui se jugeait à Paris la semaine dernière.

Il était question de cette jeune femme qui fut enfermée pendant trois jours parmi les folles, grâce au certificat d'un médecin.

Que s'était-il passé ? Tout simplement une querelle de ménage, entre deux époux qui se trouvaient, d'un commun accord, dans les vignes du seigneur.

Menacé par sa compagne, le mari courut chez le médecin le plus proche, lui déclara que sa femme était folle, lui montra quelques lettres où des parents parlaient mal de la prétendue aliénée, et lui demanda un certificat.

Le docteur prit son chapeau et s'en fut rendre visite à la dame, laquelle, n'ayant pas achevé de cuver son vin, était encore fort hébété.

Il lui donna un seul coup d'œil, et sortit en disant :

— Ça y est !

Après quoi, il rédigea le certificat qui lui avait été demandé, si bien que la malheureuse fut enfermée pendant trois fois vingt-quatre heures au milieu des maboules de son sexe.

Au bout de ce laps, survint un autre médecin qui déclara que l'internée avait toute sa raison.

On la remit en liberté, et elle s'empressa de déposer une plainte contre l'homme au coup d'œil infallible.

Ce dernier, devant les juges, a eu un mot magnifique :

— Mon diagnostic est rapide !

Je le crois !... On pourrait même le qualifier de fulgurant !... Et l'on se sent heureux de vivre quand on pense qu'il n'en faut pas davantage pour que l'individu le plus raisonnable soit enfermé parmi les toqués !

Et dire qu'on a pris la Bastille !

L'arme Russe

L'arme russe est le fusil français Lebel. Elle a triplé sa puissance avec la nouvelle arme dont les effets sont terribles.

Il faut que l'on se rende compte que cette terrible balle du fusil Lebel traverse à 500 mètres un panneau de chêne de 27 centimètres d'épaisseur, à 2.000 mètres un panneau de 8 centimètres ; l'écart probable n'atteint pas 6 centimètres à 200 mètres et 40 centimètres à 1.000.

A 100 mètres, la balle Lebel traverse 80 centimètres de sapin, ou 60 centimètres de chêne, ou 7 millimètres d'acier.

La cuirasse est percée par devant jusqu'à 250 mètres, alors qu'à bout portant elle ne recevait qu'un enfoncement par la balle du fusil modèle 1874.

La maçonnerie résiste très bien à

la balle, même sous une très faible épaisseur ; sur la pierre dure, les balles se brisent, éclatent, et leur effet est insignifiant.

Dans la terre rapportée et sans cailloux, la pénétration de la balle modèle 1886 peut atteindre, aux petites distances, 60 à 70 centimètres, 1^m, 50 à 2 mètres à bout portant.

Dans les terres contenant quelque peu de cailloux, elle est beaucoup plus faible parce que la plupart des balles se brisent.

Les havresacs, avec le chargement de campagne, offrent une résistance très sérieuse aux projectiles. Au delà de 1.700 mètres, ils ne sont jamais traversés par la balle Lebel. Jusqu'à 1.000 mètres, ils arrêtent très bien les balles des obus à mitraille français, qui pèsent 15 grammes, et, à plus forte raison celles des obus allemands, dont les balles ne pèsent que 13 grammes et qui n'ont pas une vitesse suffisamment différente des nôtres.

La conclusion à tirer de ces faits d'expérience, c'est que le havresac placé sur la crête d'une tranchée-abri constitue une protection très efficace pendant les longs moments où l'on subit le tir de l'artillerie, sans avoir à combattre de l'artillerie.

De 0 à 50 mètres, la balle de fusil Lebel traverse de 3 à 7 hommes ; le fait a été plusieurs fois vérifié au Dahomey où l'ennemi est souvent arrivé en masses compactes à très courtes distances de nos lignes de feu.

A 200 mètres, la balle traverse de 3 à 5 hommes, ainsi qu'un cheval dans la longueur, soit 1 m. 60 de chair. A 500 mètres, la balle traverse de 2 à 3 hommes ; à 1.000 mètres, de 1 à 2 ; à 1.800 mètres, la balle du fusil modèle 1886 perce un homme et en blesse un second. Entre 1.800 et 3.200 mètres, portée extrême, il n'y a pas grande variation dans la pénétration. A 3.200 mètres, la balle a encore une force suffisante pour traverser un homme dans la poitrine ou lui casser un membre.

En règle générale, lorsqu'une balle traverse plusieurs corps, les derniers traversés ont des blessures énormes comme diamètre et beaucoup plus graves que celles des premiers.

Lorsqu'une balle frappe un os à une vitesse supérieure à 380 mètres, on observe l'éclatement complet des parties frappées, les trous sont de la grosseur du poing.

Avec une vitesse initiale de 632 mètres, la balle produit une zone dangereuse de plus de 600 mètres, et si la troupe qui exécute le feu prend la position à genoux ou couchée, une véritable nappe de plomb s'étend au ras du sol, au moment de l'exécution du feu rapide, produisant « la zone de mort ».

Un bataillon de 800 hommes peut ainsi envoyer 10.000 balles en une minute.

La trêve qui dure depuis si longtemps semble démontrer que l'armée japonaise a été fortement éprouvée par cette terrible balle, et qu'elle a compris que, à défaut d'un engin aussi puissant que le fusil Lebel, il lui faudrait un contingent d'hommes considérable pour faire bonne figure devant l'ennemi.

GÉNÉRAL***

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

A Port-Arthur

Voici le texte complet de la dernière dépêche du général Stoessel, télégraphiée à la date du 16 novembre :

« Je suis heureux de porter à la connaissance de Votre Majesté impériale que tous les assauts depuis le 7 jusqu'au 15 novembre ont été repoussés par nos valeureuses troupes. L'assaut le plus acharné fut celui du 12 novembre ; mais grâce aux engagements à la baïonnette de la réserve et à la bravoure de nos chasseurs volontaires, l'ennemi fut repoussé sur tous les points. »

Les Japonais ne répétèrent pas le

même jour l'attaque. Une masse de cadavres restèrent sans être enterrés sur le champ de bataille.

Le lendemain, l'ennemi se précipita deux fois à l'assaut, à quatre heures et à neuf heures du soir, mais chaque fois il fut repoussé à la baïonnette et avec des grenades lancées à la main. Le lieutenant-colonel d'état-major Yolschine, à peine guéri de trois blessures, fut grièvement blessé par un éclat d'obus aux bras et aux jambes, dont les os furent fracassés.

L'esprit des troupes est excellent. Il est difficile d'établir une distinction entre les plus vaillants. Tous se sont comportés en héros. Je crois pourtant devoir mentionner les généraux Kondratenko, Nikitine, Borbatovsky, le colonel du génie Gregorenko, le lieutenant-colonel Yolschine, le colonel Irmann, le lieutenant-colonel du génie Rascheyky, le lieutenant-colonel Gandourine, les capitaines Rezanoff et Boulgassoff, les sous-lieutenants Myzloff, Floroff, Bournierstich, Debo-gorjian et Krievitch, le capitaine Smyrnoff.

Le bombardement de la forteresse centrale et des forts continue sans interruption.

Après l'échec de tous les assauts les plus acharnés des neuf derniers jours, l'état des esprits demeure très élevé.

Le personnel sanitaire fonctionne avec zèle ; il est digne de toute reconnaissance. Nos chirurgiens, dirigés par le docteur Hubbenet, font merveille. Nous sommes redevables au grand veneur de la cour impériale d'une vive reconnaissance. Par sa présence sur les retranchements et sur les points de secours les plus exposés, il a produit une profonde impression sur les défenseurs.

Les pertes des Japonais sont énormes ; les Chinois les évaluent de 7,000 à 10,000 hommes.

CHRONIQUE

Pages d'Histoire

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

II

Et voilà comment les deux pays en sont revenus de loin pour conclure cet arrangement qui va être pour la France et l'Angleterre une source de bienfaits et pour l'humanité une assurance de paix et d'harmonie. Une longue hérité de rivalités politiques, réveillée à chaque instant par des conflits coloniaux, des actes qu'on trouvait de part et d'autre inamicaux et qui étaient souvent plus encore d'apparence que d'intention, une habitude de défiance qui créait l'hostilité là où elle n'était point, qui l'envainait lorsqu'elle se présentait, de la part de la France d'impardonnables abdications, sources de rancunes stériles, tels furent vingt ans durant, les caractères des relations franco-anglaises. Dans quelle crise, il y a six années, ces relations faillirent sombrer on le sait, et il est entièrement inutile à notre avis, d'insister davantage sur ce terrain brûlant.

Les temps aujourd'hui sont changés. Préparés par l'esprit conciliant d'Edouard VII, souhaités par le Président de la République, les arrangements pris par lord Lansdowne et M. Delcassé s'inspirent d'un tout autre esprit. Constatant, d'une part, que partout en contact et surtout en concurrence, la Grande-Bretagne et la France, ne sont, sur aucun point du globe, séparés par une opposition d'intérêts vitaux, tenant compte, d'autre part, des liens qui les unissent dans l'ordre économique, liens dont témoignent le chiffre et la nature de leurs échanges, ils ont essayé d'équilibrer par de réciproques concessions, les prétentions de chacun et de substituer à d'inutiles rivalités un accord fondé sur l'égalité des parts.

Le 26 décembre 1903, à la tribune du Sénat, le Ministre des Affaires étrangères disait à propos de la dé-

tente entre Londres et Paris : « N'est-il pas vrai qu'en continuant à nourrir des méfiances et des récriminations, l'Angleterre et la France ne travailleraient pas précisément pour elles-mêmes ? »

L'allusion avait été parfaitement comprise au Sénat, qui se rappelait en particulier, comme longtemps l'Allemagne exploita le différend égyptien tout à la fois contre la France et l'Angleterre. Bismarck aimait à répéter que l'Egypte était un bâton fort commode pour frapper tantôt l'une, tantôt l'autre.

« S'il est vrai, avait continué le Ministre au Sénat, que les intérêts économiques exerceraient à l'avenir une influence croissante sur les relations extérieures des peuples, comment ne pas considérer que la France et l'Angleterre, par la différence même de leurs productions, loin d'être des rivales, se complètent au contraire et se fortifient ? Nombreux sont sans doute les points du monde où elles se trouvent en contact ; mais jamais, sur un même point, on ne voit face à face, un intérêt vital de la France et un intérêt capital de l'Angleterre. Le choc entre elles n'est donc point fatal ; la conciliation est toujours facile. Il s'agit pour l'opinion publique, dans les deux pays, de s'y montrer disposée, et, pour les gouvernements de la vouloir. »

Si je rappelle ces déclarations, c'est qu'elles expliquent, en France tout comme en Angleterre, l'origine, les conditions, le succès des accords parafais par Lord Lansdowne et M. Delcassé. L'idée générale se discerne à travers les négociations longues, à têtes reposées, serrées de très près, comme il convient entre diplomates à vues larges, conscientes, qu'une paix bien faite consiste dans l'exacte équation des intérêts : c'est que, en effet, dans toutes les questions si souvent troublées par la fameuse guerre d'épingles, il n'en est point une seule où un examen attentif, surtout de sang-froid, démontre qu'il existe entre la France et l'Angleterre un affrontement inébranlable, un heurt inévitable, valant la peine qu'entre gens sérieux on se coupe la gorge.

Voilà la méthode expérimentale qui vient d'aboutir aux accords de Londres, particulièrement sur la question d'Egypte qui, de toutes, paraissait la moins soluble. N'est-ce pas la plus sensible, où subsiste encore le souvenir de la faute commise en 1882, alors que dans la confusion d'une crise intérieure, tirailée par des compétitions de partis, la majorité a mal discerné la sagesse de la solution Freycinet, consistant pour nous à occuper le canal de Suez ?

Dans l'amertume des regrets, n'est-on pas allé jusqu'à établir une assimilation entre l'Egypte et l'Alsace-Lorraine ? Exagération évidente. Sur le Nil, il s'agit d'influence ; sur notre frontière de l'Est, il s'agit de territoires et de populations françaises. Si notre influence a diminué en Egypte, c'est, il faut le reconnaître, que nous l'avons bien voulu ; on a pris notre place, parce que nous l'avons nous-même laissée. En Alsace-Lorraine, le territoire nous a été arraché par la force et contre le droit. La différence n'est-elle pas essentielle ? A étudier la chose de près, aucune considération de moralité, de dignité, ne nous interdit de tirer parti de ce double fait, le premier que notre situation en Egypte est encore assez forte pour que les Anglais aient besoin de nous, le second que l'Egypte est notre seule et véritable monnaie d'échange pour le Maroc, autre point, qui nous importe beaucoup plus et où nous recevons pleine et entière satisfaction.

En Egypte, nous gênions l'Angleterre ; au Maroc, elle nous gênait. Or, d'après la nouvelle convention, elle déclare qu'elle ne nous gêne plus au Maroc ; nous déclarons, nous, que nous ne la gênons plus sur les rives du Nil. L'une et l'autre puissances gagnent au change. Laquelle gagne le plus ? Ce serait un jeu puéril de le rechercher. Mais il faut cepen-

dant noter que, dans deux au moins des questions que règle l'arrangement franco-anglais, le temps travaillait contre nous. A Terre-Neuve et en Egypte, l'impérieuse brutalité du fait usait d'année en année le bloc de nos droits. Et s'il nous appartenait encore de gêner l'Angleterre, la gêne que nous lui infligions était de moins en moins compensée pour nous par un avantage positif. Il y a des gens, il est vrai, pour qui le plaisir d'être désagréable aux autres se suffit à lui-même. Mais ce n'est pas une satisfaction dont on puisse se contenter lorsqu'on gouverne un grand pays.

Il n'est pas téméraire de penser que cette parfaite égalité, cet esprit de conciliation, de règlement et de liquidation, dont l'histoire d'Angleterre fournit des preuves assez rares, n'a pas été inspiré à nos voisins par un simple mouvement de sympathie. Cette sympathie, c'est à la France, restituée en Europe à la place qu'elle doit occuper par ses armées de terre et de mer et par son alliance qu'elle s'adresse.

C'est à notre force, comme le disait naguère le président Loubet, que viennent ces égards précieux. Et c'est à elle que la paix de la France, comme la paix du monde, doivent une garantie de plus. Qui ne voit d'autre part, et surtout parmi les difficultés que faisait surgir la guerre russo-japonaise, tout le prix qu'a pour nos alliés la base ferme et durable donnée par un contrat loyal à nos bonnes relations avec l'Angleterre ?

D'ailleurs les événements n'ont pas tardé à le démontrer : et c'est un honneur dont notre diplomatie peut être fière que de voir, lors de ce malheureux incident de Hull, les deux puissances prêtes à en venir aux mains, accepter les bons offices de la France et choisir Paris pour la réunion de la Commission chargée d'apporter une solution pacifique à ce conflit.

Le gouvernement russe a su montrer avec autant de discrétion que de clarté qu'il était entièrement satisfait de nos bonnes relations avec l'Angleterre. Et si l'alliance, qui nous unit à lui, a été pour nous le principe de succès ultérieurs, ces succès deviennent maintenant pour lui un élément nouveau de confiance et de sécurité. Ainsi, la France se trouve devenir le trait d'union entre l'une des plus grandes puissances militaires et la première puissance navale. Et la conséquence dont la France a le droit d'être fière, c'est que sa situation plus forte ne fait que fortifier l'universelle confiance dans la paix de l'Europe.

(A suivre.)

G. BERTRANDY.

INFORMATIONS

Ordre du jour à l'armée

Voici le texte de l'ordre du jour à l'armée adressé par le nouveau ministre de la guerre :

Le ministre de la guerre à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandants de corps d'armée et le général commandant la division d'occupation de Tunisie.

Appelé au ministère de la guerre par la confiance de M. le président de la République, j'apprécie le grand honneur qui m'est fait et je comprends l'étendue des devoirs qui m'incombent. Je compte pour les remplir, sur la vive affection que j'ai vouée de tout temps à l'armée et à ses chefs ainsi que sur mon ardent attachement à la République. Je compte enfin sur votre cordial concours qui, je le sais, ne me fera pas défaut.

Officiers, sous-officiers et soldats sont assurés de ma sollicitude et de toute ma bienveillance. Mes décisions à leur égard ne seront jamais dictées

que par le souci de la justice et de l'équité.

Je désire voir régner à tous les degrés de la hiérarchie les sentiments d'affectueuse camaraderie, de confiance mutuelle, de tolérance et de solidarité indispensables dès le temps de paix à ceux qui sont appelés, à l'heure du danger, à un commun effort et à un même sacrifice.

Vous m'aidez à obtenir ce résultat comme aussi à assurer dans tout le personnel sous vos ordres le respect absolu de la loi et du dévouement le plus complet aux institutions républicaines.

Je vous prie de lever en mon nom, sauf les exceptions dont je vous laisse juge et qui seraient motivées par l'intérêt de la discipline, toutes les punitions actuelles en cours d'exécution.

Maurice BERTEAUX.

Comité exécutif radical

Le bureau du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est rendu dimanche auprès de son ancien président, M. Berteaux, ministre de la guerre.

Voici le procès-verbal de cette entrevue :

M. Bourrat, député, vice-président du comité, après avoir rappelé les ordres du jour pris par le bureau dès mercredi soir, a exprimé la grande satisfaction que le parti éprouve de savoir, à une heure difficile, cet important département de la guerre confié à son ancien président ; la démocratie espère beaucoup de M. Maurice Berteaux, mais celui-ci peut compter sur le constant appui et l'absolu dévouement du comité exécutif et du parti radical et radical-socialiste tout entier.

M. Morlot, député, à son tour, dit que c'est une profonde joie que les membres du bureau ont ressentie en apprenant le choix fait de leur président qui est non seulement pour eux un ami politique, mais aussi un ami personnel.

M. Berteaux répond avec effusion et remercie le bureau de sa démarche. Il dit comment, placé à la tête de l'armée française, il entend faire œuvre de ministre républicain et démocrate. Faisant allusion à la défense des républicains, il n'a pas besoin d'affirmer qu'il est sur ce point d'accord avec le Comité exécutif. Quant aux officiers, ils trouveront dans le chef de l'armée nationale un défenseur de leurs droits. Les règles de l'avancement seront établies et appliquées au grand jour, mais si le mérite professionnel doit déterminer le choix, le loyalisme républicain s'impose aux officiers qui servent la République, non pas le loyalisme qui peut se trouver à fleur de lèvres, mais celui qui vient du cœur.

Un arbitrage

Lundi, à onze heures du matin, s'est réuni, à la Haye, le tribunal arbitral chargé de statuer sur la divergence d'interprétation qui s'est élevée entre le Japon, d'une part, et, d'autre part, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, au sujet de la stipulation des traités de 1894 et 1896, relative aux baux perpétuels de terrains possédés par les étrangers sur les anciennes concessions au Japon. Dans cet arbitrage, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne constituent une partie conjointe.

Les membres du tribunal arbitral sont : MM. Gram, ancien ministre d'Etat de Norvège, président ; Motono, ministre du Japon à Paris, et Louis Renault, membre de l'Institut, jurisconsulte du ministère des affaires étrangères, professeur à la Faculté de droit de Paris, tous trois membres de la Commission permanente de la Haye. Devant le tribunal arbitral, les parties en cause sont représentées par des agents chargés de répondre en leur nom aux questions qui pourraient être posées par le tribunal. Les agents des trois parties conjointes sont : MM. Fromageot, avocat à la

cour d'appel de Paris (France) ; Walford, membre du barreau anglais (Grande-Bretagne) ; Weipert, consul impérial d'Allemagne à Bordeaux (Allemagne).

Le président, M. Gram, Norvégien, a dit que le tribunal est chargé de régler un différend qui porte sur une question importante, se rattachant à la résidence des étrangers au Japon.

Le tribunal a décidé que le français serait la langue du tribunal. Le président a demandé si les parties avaient des objections à présenter aux mémoires et à la procédure ; les puissances européennes ont déclaré que leurs objections étaient prêtes. Le Japon a demandé un délai ; le tribunal se prononcera demain sur cette question.

Développement du Commerce franco-argentin

Buenos-Ayres, 20 novembre.

M. Calvet, sénateur français, a longuement conféré avec M. Larreta, ministre des affaires étrangères. Il lui a communiqué son intention de déposer au Sénat français un projet de loi tendant à développer le commerce franco-argentin.

M. Calvet considère que l'on pourrait exporter 300.000 têtes de bétail argentin par an par le port de Dunquerque.

En échange, le gouvernement argentin réduirait les droits d'importation sur les vins et autres produits français.

M. Larreta serait favorable aux idées émises par M. Calvet.

La justice criminelle en 1902

Tribunaux correctionnels. — Si le nombre des accusations devant le jury a continué de suivre, en 1902, une marche descendante, le mouvement des poursuites correctionnelles a été au contraire ascendant : 168.988 affaires et 206.197 prévenus, au lieu de 168.010 affaires et 203.305 prévenus en 1901.

Les principales inculpations furent : vols simples, 81.332 ; coups et blessures volontaires, 24.429 ; délits de chasse, 17.319 ; vagabondage, 12.916 ; outrages à des fonctionnaires ou agents, 11.713 ; abus de confiance, 4.147 ; délits contre les mœurs, 3.541 ; rébellion, 2.916 ; escroquerie, 2.435.

4.037 des prévenus étaient âgés de moins de 16 ans ; 27.234 étaient âgés de 16 à 20 ans ; 20.848 des prévenus étaient des femmes. 26.619 étaient illettrés ; 4.895 (dont 531 femmes) avaient reçu une instruction supérieure.

Il y a eu 12.383 acquittements ; 80.686 condamnations à l'amende seulement ; 106.817 condamnations à un an de prison au plus ; 2.963 à plus d'un an.

Tribunaux de simple police. — Le nombre des contraventions de police est toujours considérable. Pendant l'année 1902, il a été jugé 377.618 infractions de cette nature, dont 374.837 (99 0/0) poursuivies par le ministère public et 2.781 par la partie civile.

Un peu moins de la moitié de ces contraventions, 187.291 intéressaient la sûreté ou la tranquillité publiques ; 43.953 étaient prévus par les lois et règlements sur la propreté et la salubrité ; 32.936 concernaient la police rurale et 122.798 étaient visées par des dispositions spéciales et diverses.

Eu égard à la population, on compte environ, tous les ans, 10 contraventions pour 1.000 habitants.

Les 377.618 contraventions jugées en 1902 étaient imputées à 439.738 inculpés, dont 409 ont été l'objet de déclarations d'incompétence.

Les tribunaux ont acquitté 14.017 inculpés ; ils en ont condamné 390.398 à l'amende seulement et 34.912 à l'emprisonnement avec ou sans amende.

La loi sur l'ivresse publique a reçu 49.004 applications au lieu de 42.256 en 1901.

Petites Nouvelles

L'intérêt attaché aux bons du Trésor est fixé, à partir du 21 novembre 1904 inclusivement, à 1 0/0 pour les bons de un mois à moins de trois mois et à 2 1/4 0/0 pour les bons de 3 mois à moins d'un an.

— Dimanche on a inauguré, au cimetière du Père Lachaise, le monument élevé à la mémoire du sergent Hoff, dernière œuvre de Bartholdi.

— Des agents de la sûreté ont arrêté dimanche, à Paris, le nommé Rippert, inculpé de détournements s'élevant à plusieurs millions de francs.

— Dans l'affaire dite « Les drames de la mer », qui s'est déroulée devant la cour d'assises de Rennes, le patron du bateau sur lequel se sont produits les faits graves incriminés, a été condamné à un an de prison ; son frère a été acquitté.

— A l'occasion de la fête des mutualités, des palmes d'académie ont été décernées.

— On mande de Morlaix, qu'en fouillant les papiers de Mlle Lozach, décédée récemment, les héritiers ont découvert une « théorie militaire » ayant appartenu à La Tour d'Auvergne, alors capitaine au régiment d'Artois, et un traité manuscrit de l'« Art militaire », de Frédéric de Prusse. Le premier de ces ouvrages est annoté de la main du célèbre grenadier ; le second est entièrement écrit par lui.

— Dimanche, MM. Vallé, Trouillot et Pelletan sont arrivés à Eprenay pour assister au banquet populaire auquel 2.000 convives ont pris part.

REVUE DE LA PRESSE

De Pierre et Paul dans la *Dépêche* :

Des droits ! l'Eglise catholique n'en peut revendiquer chez nous d'aucune sorte. Et la bonne raison c'est que l'Eglise est au milieu de nous une étrangère. Elle ne peut pas même revendiquer le droit de rester libre. Nous sommes tombés d'accord avec M. Clémenceau pour admettre que la vérité ne va pas sans le respect de l'autorité qui en règle l'exercice. Aux gouvernements des pays dans lesquels elle s'installe, l'Eglise a pour habitude de réclamer la « liberté ». Fort bien. Seulement, quand il s'agit de payer à l'autorité son légitime tribut, l'Eglise nous fait faux bond. Elle nous fait assavoir que son « autorité » à elle n'est pas la même que la nôtre et que son autorité est à Rome. La liberté que l'Eglise vous réclame — et sa doctrine lui interdit d'en accepter une autre — c'est la liberté sans contrôle, c'est la liberté sans réserves. C'est la licence. C'est l'anarchie. Car la violation de la liberté n'est plus la liberté.

De M. Jaurès dans l'*Humanité* :

Ceux-là se trompent qui croient que la prolongation de la guerre et l'aggravation du désastre sont nécessaires à la libération politique du peuple russe. Si la leçon de choses qui se déroule depuis des mois ne suffit point, quel excès d'humiliation et d'infortune faudra-t-il donc pour ouvrir ces yeux appesantis de ténérès ? Même sans la guerre, l'absolutisme bureaucratique eût été acculé à avouer son impuissance. Maintenant, pour tous ceux qui veulent voir, et pour ceux-là mêmes qui s'y refusaient, la preuve est faite de l'incapacité et de l'imprévoyance du tsarisme, du néant effroyable de ce pouvoir qui s'égare lui-même dans la solitude qu'il a créée.

Revue de la presse locale

De M. Salamon dans le *Réformateur* :

Après le vote de l'accord franco-anglais succédant au vote de l'accord franco-italien ; après les visites réciproques des représentants du commerce anglais et italien avec les représentants du commerce français, il sera difficile aux plus prévenus de dire que l'Europe bouda à la France républicaine.

Cette politique de rapprochement entre les nations, due à la diplomatie de M. Delcassé, est la plus susceptible de consolider la paix du monde. Et la République française a le très grand honneur de lui être invariablement fidèle.

CHRONIQUE LOCALE

La vraie raison

Si sur cette histoire de fiches militaires tout n'avait pas été dit, nous pourrions, comme dit la chanson, la recommencer ; le *Quercinois* nous en fournit amplement l'occasion.

Dans son numéro de samedi, notre confrère, reprenant notre entrefilet où nous déclarions que la « vraie raison » pour laquelle nos adversaires criaient si fort contre les fiches, c'était la peur de voir l'armée devenir républicaine, déclare que cette peur n'est pas pour lui un « sujet d'effroi ». Au contraire, dit-il, il est beaucoup plus partisan que nous du loyalisme républicain dans l'armée.

Sans doute ; à la condition que ce loyalisme soit exercé par des chefs comme ceux qui jusqu'à ce jour étaient à la tête de l'armée, et qu'il profite aux amis du *Quercinois*, notre confrère en sera partisan.

Car le *Quercinois* sait bien que les ministres jusqu'au moment où le général André est arrivé au ministère, avaient laissé leurs états-majors maîtres absolus des promotions, des faveurs, et dans tous les cas, n'étaient entourés que d'officiers la plupart, les principaux, anciens élèves de la rue des Postes.

Autant que les ministres de Freycinet, Farre, Camponen eussent voulu appliquer « ce loyalisme républicain » jamais ils n'ont obtenu un bon résultat avec des officiers dévoués à la Congrégation.

Il n'y a eu que le général André qui de tous les ministres de la guerre se soit entouré de collaborateurs nettement républicains !

Non, ce n'est pas parce que tel ou tel ministre sera à la tête de l'armée, que le *Quercinois* et les cléricaux se fâcheront : c'est parce que les bureaux du ministère de la guerre ne seront pas occupés par des cléricaux, dont on a pu apprécier pendant longtemps la façon d'appliquer « le loyalisme » dans l'armée.

C'est pourquoi le *Quercinois* a bien tort de nous avertir que si ses amis reviennent au pouvoir, ils referont... ce qu'ils ont fait.

Et ce ne sera pas du « loyalisme républicain. »

L. B.

Banquet démocratique de Caillac

Nous rappelons que le banquet organisé par le groupe de la jeunesse laïque de Caillac aura lieu dimanche à midi, au château de la Grézette.

Les dernières adhésions seront reçues jusqu'à demain soir par M. G. Nicolai, secrétaire général du groupe de Cahors.

Nous engageons tous nos amis à se faire inscrire.

Le prix du banquet est fixé à 3 fr.

Le banquet sera présidé par M. de Monzie, conseiller général de Castelnau.

Armée territoriale

Par décision ministérielle du 17 novembre, les officiers de réserve dont les noms suivent, qui ont accompli dans l'armée active et sa réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

131^e régiment territorial d'infanterie : MM. Rajade, lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Cahors, et Poisson, sous-lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de St-Gaudens.

M. Bouillet, lieutenant de réserve au régiment de Cahors, passe au 130^e régiment territorial.

Cultes

Par décret du Président de la République en date du 18 novembre, rendu sur la proposition du président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, M. Labarthe (Antoine), curé de St-Pierre à Gourdon, est nommé au canonicat vacant dans le chapitre de l'église cathédrale, par suite du décès de M. Chaubard.

Palmes académiques

Par décret de M. le ministre de l'instruction publique, M. Pagès-Lechesne, conseiller général du Lot, secrétaire de rédaction de « la Mutualité familiale », est nommé officier de l'instruction publique.

Commission des bâtiments civils

Le 23 novembre, à 2 heures de l'après-midi, la commission des bâtiments civils se réunira dans une des salles de la Préfecture.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de Préfecture se réunira le vendredi 25 novembre et statuera sur les affaires suivantes :

1^o La Compagnie d'Orléans contre le sieur Barreau, de Montoumerc (ligne de Montauban à Brive), occupation temporaire. Règlement d'indemnité.

2^o Le sieur Vialard, d'Uzech contre l'Etat (chemin de fer) la Compagnie d'Orléans appelée en cause. Ligne de Montauban à Brive. Demande en indemnité pour dommages.

3^o Le sieur Bonnet Pierre, de Tour-de-Faure, contre l'Etat et la Compagnie d'Orléans. Ligne de Cahors à Capdenac. Demande en indemnité pour dommages et dépréciation définitive.

4^o Le sieur Plagès, entrepreneur à Duravel, contre la commune de Loupiac. Construction de l'Eglise : demande en paiement du solde des travaux.

Les congrégations

M. Berty, commissaire de police à Cahors, s'est transporté le 19 courant, à Goujounac, à l'effet de constater si les congréganistes qui exerçaient en ce lieu s'étaient retirés conformément à la notification du rejet de leur demande en autorisation, qui leur avait été faite le 15 juillet dernier.

Il résulte de ces constatations qu'une religieuse, M^{lle} Marie Lefeuvre, n'a pas quitté l'immeuble précédemment occupé par les congréganistes.

Théâtre de Cahors

UNE NUIT DE NOCES

C'est ce vaudeville que le théâtre des Folies-Dramatiques fera prochainement jouer à Cahors, sous son patronage, sous sa direction et avec son estampille. Contrairement à ce que se passe habituellement, cette tournée n'a pas été confiée à tel ou tel impresario ; les auteurs ont tenu en effet à ce que leur pièce ne quittât pas le théâtre qui l'avait créée.

M. Richemond, directeur des Folies-Dramatiques, en confiant à son Admi-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 78

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISODE
MIMI-PRINTEMPS

IX

Pierre Lenoir

Et lui, lui, ce Pierre Lenoir maudit, gagnait tranquillement le vapeur qui allait mettre l'Océan entre nous.

Je devenais fou, lorsqu'un sanglot de ma petite Noémie effrayée me rappela à moi.

Je la pris dans mes bras, je la serrai contre mon cœur, pauvre cher être qui me restait seul dans cet immense effondrement de ma fortune et de mon honneur, je la couvrais de baisers et je pleurais.

— Pourquoi pleures-tu, papa ? me dit-elle.

Hélas ! pourquoi je pleurais ? comme tout être humain, je me sentais faible devant la mort qui était proche ; je me

sentais petit devant l'éternité qui allait s'ouvrir devant moi.

Une partie de la journée fut employée à me remettre et à consoler ou plutôt à tromper Noémie.

Elle me demanda pourquoi nous ne sortions pas, et aussi elle me dit qu'elle avait faim.

Cette parole me donna le frisson. Quoi, Noémie mourrait de faim après que sa mère aurait péri dans les flammes. Cette pensée ne me quittait plus. En cherchant, je retrouvai un morceau de pain égaré dans mes poches et quelques bonbons, je les donnai à Noémie.

Puis, je fis le serment de sortir de cet enfer muré coûte que coûte. Je revins la petite qu'il fallait briser la porte pour sortir afin qu'elle n'ait pas peur.

Je pris une chaise et, frappant à tour de bras dans la porte, au vingtième coup, la chaise se brisa.

La porte ne céda pas. Je ne me déclarai pas vaincu et, prenant la seconde chaise, la dernière, je m'attaquai au vasistas.

Cette fois je fus plus heureux.

Après quelques coups, le panneau se brisa. Alors, avec les mains, je pus activer l'œuvre de destruction et faire un vide.

Je constatai alors, par à peu près, que ce vide n'avait pas plus de vingt centimètres d'ouverture. C'était insuffisant

pour le passage d'un homme.

Et puis, le plus terrible, c'est que je n'y voyais pas.

Je fis des pesées extraordinaires avec mes bras et mon corps tout entier. Cette cloison maudite était inébranlable. Et je pensai aussi que sir Arthur avait dû fermer toutes les fenêtres et portes et qu'il me faudrait renouveler la même manœuvre à chaque fois.

La faim me tiraillait l'estomac et je sentais des douleurs déjà violentes. Le soir arriva ainsi. J'endormis Noémie avec des paroles ; je lui promis que sir Arthur reviendrait le lendemain matin et nous sortirait d'embaras.

Je la couchai sans souper et je fis de même. Quelle nuit !

Lorsque je parvenais à fermer les yeux, je voyais Thérésia dans les flammes, ou Pierre Lenoir debout devant moi, proferant ses menaces.

Je m'éveillais en sursaut et les douleurs de la faim crispaient mes entrailles. Enfin, malgré ma cécité, grâce au vasistas, je jugeai qu'il était jour.

Mimi, d'ailleurs, s'éveilla, en demandant si mon ami sir Arthur était arrivé. Je dus lui répondre qu'il ne tarderait pas à venir et je l'aidai à s'habiller.

Je ne tenais plus à la vie que pour cette pauvre et gentille enfant ; sans elle, je me serais laissé mourir presque sans me plaindre. En effet, que pouvais-je faire ? Aveugle et ruiné, je luttais

pour elle.

Cette seconde journée fut affreuse.

Dévoré par la faim, affolé par l'approche d'une mort horrible, impuissant à sortir de ma prison, je me mis les mains en sang et j'épuisai ce qui me restait de force.

La petite pleurait silencieusement près de moi, n'osant même plus dire qu'elle avait faim.

Et l'autre... voguait sur l'Océan.

Dans un moment de violent désespoir je jetai Noémie sur son lit, et mordant les planches, je tombai évanoui.

Lorsque je revins à moi, il faisait jour et plusieurs personnes s'empressaient autour de moi.

Je crus un instant avoir rêvé, mais le propriétaire de l'immeuble dont je reconnais la voix, me dit ce qui s'était passé.

Il était venu, comme plusieurs fois il l'avait fait déjà, nous rendre une petite visite. Il avait trouvé tout clos.

Inquiet, il s'était informé et il avait appris ainsi que nous avions du partir par le vapeur l'avant-veille.

Craignant pour son mobilier, il avait fait ouvrir successivement toutes les portes. Rien n'était enlevé. Il visita le premier étage et voyant le vasistas ouvert, il repartit, lorsqu'un cri de Noémie attira son attention.

Il fit ouvrir cette dernière porte et me trouva étendu sans connaissance. Je dus

garder le lit pendant quinze jours après cet événement et mes cheveux étaient devenus tous blancs.

Le brillant marquis de Champcueil paraissait un vieillard.

Je racontai ce qui s'était passé entre moi et sir Arthur, et mon propriétaire commença pour moi des démarches auprès du consul de France à Rio.

L'affaire n'avancait pas, mais lorsque je fus complètement remis j'allai moi-même trouver le consul et je lui confiai mon nom.

Alors, toutes les difficultés furent levées et j'obtins, ironie du sort, un passage gratuit sur un navire de l'Etat et un secours de cinq cents francs.

Ce fut avec ce secours, bien nécessaire, que je pus enfin rentrer à Paris et me loger ici. Vous savez le reste. Obligé de m'endormir et de faire chanter ma fille, je n'ai plus osé reprendre le nom de Marquis de Champcueil.

Ainsi se termina le récit de l'aveugle.

X

Cherchez Mimi

Lorsque l'aveugle s'arrêta, il est inutile de dire que le commandant Bitter enfonce l'émotion qui l'étreignait avec un formidable bêtier. Il crispait les poings, le bon commandant, et ne demandait qu'une chose, c'était de se retrouver face à face, Zéphirine à la main, avec le faux sir Arthur. En attendant, il donnait des

coups de poings sur la table et avalait des verres. Bernard songeait à Lucienne aux prises avec cet homme et il frémissait.

Gontran cherchait un plan d'attaque pour supprimer cet ennemi dangereux. Plus l'ennemi était fort, plus il fallait prendre de précautions. Il était d'avis de mettre hors de portée le marquis qui, aveugle ne pouvait rien pour la défense commune et encore moins pour l'attaque. Il songeait aussi à préserver Noémie qui, jusqu'ici avait échappé à la griffe du tigre. Il y avait beaucoup à parier qu'il songeait plus à Mimi qu'à l'aveugle.

Ils en étaient là de leurs réflexions lorsque la porte s'ouvrit soudain et que Mme Boussard, rouge, essouffée, entra comme une bombe.

— Mimi ! cria-t-elle, Mimi !

— Eh bien ! quoi, Mimi, demanda l'aveugle, n'était-elle pas avec vous ?

— Elle n'y est plus... ah ! voici M. de Chavenay.

— Sans doute, c'est moi.

— Vous savez où elle est ? Vous l'avez fait demander.

— Je ne sais ce que vous voulez dire ! s'écria le jeune homme en se levant ; je prévois un malheur, expliquez-vous, de grâce.

(A suivre.)

nistrateur, M. Roger Debrenne, le soin d'organiser la tournée d'une Nuit de Noces, a eu à cœur de présenter au public une interprétation irréprochable et une mise en scène digne de son théâtre.

Arrondissement de Cahors

Castelnaud-Montratrier
Palme académique. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'à l'occasion de la fête de la mutualité, par décret de M. le ministre de l'Instruction publique, M. Tailhade (Adolphe), secrétaire et trésorier du « Secours Mutuel » à Castelnaud-Montratrier, déjà titulaire de la médaille d'honneur, est nommé officier d'académie.

Le nouveau promu est le secrétaire de la société depuis plus de 25 ans. Nous adressons toutes nos félicitations pour cette distinction méritée, à M. Tailhade.

Donelle

Conférence. — M. Querçy, professeur départemental d'agriculture, fera à la mairie de Donelle, le dimanche 27 novembre à 1 h. 3/4 de l'après-midi, une conférence publique agricole.

Sujet de la conférence

Institutions auxiliaires de l'agriculture.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Election municipale du 13 novembre. — M. le docteur Pezet, conseiller municipal, adresse aux électeurs la lettre suivante :

« Chers Concitoyens, »

« Calmes et persévérants, vous avez continué dans la voie que vous avaient tracée vos consciences. L'idée républicaine a triomphé, le verdict de dimanche a consacré sa victoire. 715 suffrages spontanés, libres, ont manifesté sur mon nom leur attachement au gouvernement de la République, et leur esprit d'indépendance. Je suis fier de cette marque de confiance. Electeurs, merci. Vous m'avez envoyé au Conseil municipal pour soutenir les intérêts de votre ville. C'est avec ardeur et dévouement que je m'acquitterai de cette tâche. J'ai contracté vis-à-vis de vous une dette de reconnaissance. La reconnaissance est un devoir, je saurai le remplir.

Docteur Fernand PEZET, conseiller municipal.

Accident mortel. — A la suite de l'accident survenu jeudi soir aux mines de Fèges où la malheureuse victime, le jeune Joseph Tailhade, âgé de 19 ans, pris sous un wagonnet en marche, avait reçu des fractures et contusions graves, nous avons le regret d'apprendre que le pauvre jeune homme n'a pas survécu à ses blessures. Il a expiré samedi matin après d'horribles souffrances. Le père de ce malheureux est d'un certain âge et se trouve paralysé depuis quelque temps.

Tribunal correctionnel. — Audience du 19 novembre :

Après plusieurs condamnations à 16 et 25 fr. d'amende pour délits de chasse sans permis, les deux affaires suivantes ont été appelées :

— Marcellin Delluc, 28 ans, de Rudelle est condamné, par défaut, à deux mois de prison, pour vol de récoltes.

— Joseph Laborde, 37 ans, de Loubressac, est condamné à 3 fr. d'amende, pour contravention à la police du roulage.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fumisterie de mauvais goût. — Voici, au sujet de la pseudo tentative d'assassinat que nous avons relatée, les renseignements que publie l'*Avenir Gourdonnais* :

Mardi matin, le parquet de Gourdon était informé qu'une tentative d'assassinat avait été commise non loin de Vargue, près la route de Gourdon à Payrac, sur la personne du sieur Delpech Germain, âgé de 42 ans environ, originaire de Vayrignac (Dordogne), et demeurant à Campanolle, commune de Payrac.

La justice se transporta aussitôt sur les lieux et procéda à une minutieuse enquête qui dura toute la journée, à Campanolle, auprès de Delpech, qui portait des traces de sang, mais qui n'était pas trop bavard sur les dramatiques circonstances qui le retenaient au lit.

Après cette enquête, un sieur Bourdardie Antoine, âgé de 40 ans environ, demeurant à Lavayssièrre-de-Notzac, qui avait passé la soirée de samedi à Gourdon avec Delpech, dans divers cafés et auberges de la ville, et qui s'était retiré tous deux fort tard, fut arrêté et écroué, mercredi matin à la prison de notre ville.

Mercredi matin, le parquet se rendit de nouveau sur les lieux, et à la suite de ce dernier transport, il aurait été reconnu que le prétendu assassiné, n'était qu'un ignoble fumiste, qui, pris de boisson, et craignant d'être houspillé par sa femme en rentrant au domicile conjugal, avait feint d'être victime d'un assassinat.

Les traces de sang qu'il portait aux mains et les déchirures de sa blouse étaient son œuvre.

Après cette seconde enquête, Bourdardie fut mis en liberté le soir même. M. le docteur Miffre, requis par les magistrats pour examiner Delpech, ne constata pas la moindre égratignure sur le corps de ce dernier, qui prétend avoir été assommé par trois hommes.

Soumis à son tour à l'examen médical, Bourdardie fut reconnu indemne de toutes traces de coups ou de blessures.

Toutefois, il pourrait bien se faire que des poursuites fussent faites contre Delpech.

Compatriote. — Notre compatriote, M. Germain Simon, ancien élève du Lycée Gambetta, receveur de l'enregistrement à Carliux (Dordogne) vient d'être reçu licencié en droit.

Nos félicitations.

Association des membres de l'Enseignement. — En exécution des articles 10 et 20 des statuts, les sociétaires de l'arrondissement sont convoqués à Gourdon, en assemblée générale extraordinaire, pour faire connaître leur opinion sur l'ordre du jour suivant :

Revision des Statuts et du Règlement. La réunion est fixée au dimanche 27 novembre courant, à 10 heures précises du matin. Elle aura lieu à l'école des garçons et sera présidée par M. Auricoste, délégué.

En raison de l'importance de cette assemblée, qui a pour but la transformation complète de la société, il serait désirable que tous les membres majeurs puissent y prendre part, pour donner leur avis et émettre leur vote.

Etat civil du 1^{er} au 15 novembre. — Naissances : Bouysson Marguerite, quartier Ste-Clair. Calès Jean-Gabriel à Proullac. Cabarroc André à Proullac. Frayssé Georges-Louis, avenue Cavagnac. Pournié Laure-Allida, à Costeraste. Bos Léontine-Maria, à Laborie-Basse.

Mariages : Lamouroux Pierre, 27 ans, domestique, du Verdier-Haut, et Marsis Félicie, sans profession, 20 ans, de Costeraste.

Décès : Géral Elisabeth, sans profession, 39 ans, épouse Malbec Jean, à Coupiac. David Catherine, sans profession, 78 ans, épouse Cambonie, aux Lavandes. Huguet Jacques, sans profession, 79 ans, (hospice), Rivières Marianne, sans profession, 77 ans, épouse Bennet, rue Valaulzières.

Souillac
Accident. — Le paisible village de Bougayroux, vient d'être encore le théâtre d'un accident.

Le jeune Delmas, âgé de 4 ans, est tombé dans une marmite d'eau bouillante et s'est très grièvement brûlé tout le côté droit du corps.

Gignac
Au Comité. — Dimanche dernier, les membres du comité se sont réunis pour statuer sur des demandes d'admissions et de radiations.

A la majorité des votants, 4 admissions sur 5 présentées ont été reçues. Sur le conseil de notre dévoué président d'honneur, le comité a prononcé la radiation de tous les membres qui ne figurent pas sur les listes électorales et de ceux qui ont quitté la commune, 12 radiations ont été prononcées.

Puis l'on a nommé une délégation pour aller porter 2 couronnes sur la tombe de deux camarades nos décedés depuis peu.

Un oubli. — Le 4 septembre dernier, les membres du comité se réunirent en assemblée générale pour fêter dignement l'anniversaire de la proclamation de la 3^e République, à l'issue du banquet une adresse de félicitations et de sympathie fut votée à l'unanimité, pour le ministère de défense républicaine et laïque ; une lettre de remerciement aurait été envoyée à M. le maire.

Le Comité.

LE JUGE ET LE TEMOIN
De tous temps, les juges et les avocats ont éprouvé de la difficulté à décider les témoins à dire franchement ce qu'ils savent. Il arrive très rarement qu'un magistrat ait à défendre à un témoin de donner un renseignement en plein tribunal. Pourtant, c'est ce qui advint tout récemment pendant le procès d'un criminel bien connu. Le Procureur général, regardant fixement un chimiste qui se tenait au banc des témoins, lui fit cette question : « Connaissez-vous un poison capable d'occasionner une mort subite sans laisser la moindre trace ? »

« Je n'en connais qu'un seul », fut la réponse du chimiste. « Son nom, s'il vous plaît », demanda le procureur. Mais, avant que le témoin pût répondre, le juge s'interposa et, d'une voix sonore qui fit frémir toute l'assemblée étonnée, il lui cria : « Ne répondez pas ! »

Le juge avait raison. Ce serait le comble de la folie que de laisser publier le moyen par lequel le premier venu pourrait commettre impunément toute une série de meurtres mystérieux. Les poisons les plus subtils sont assurément ceux que nous secrétons dans notre propre organisme : Ou les aliments nous nourrissent, ou ils nous empoisonnent, selon que nous les digérons ou non.

Madame Mathonnet, née Marie Bermond, charentaise à Sainte-Catherine-sous-Briancou (Hautes-Alpes), n'est qu'un exemple parmi les milliers de femmes qui, dès l'âge le plus tendre, perdent l'appétit, tombent en langueur et s'affaiblissent. Dans une lettre datée du 29 juin 1904, et adressée à M. Oscar Panyau, le pharmacien de Lille bien connu et qui est en France le propriétaire de la célèbre tisane américaine des Shakers, Mme Mathonnet dit : « Dès l'âge de 17 ans j'eus le malheur d'être affaiblie par la maladie. J'avais complètement perdu l'appétit et je ne pouvais plus digérer le peu de nourriture que je me forçais à prendre. La moindre bouchée d'un aliment quelconque ne m'acquiesc jamais de produire des douleurs intolérables dans l'estomac. Du reste cela n'était pas le seul symptôme de ma maladie. J'avais aussi des crampes d'estomac, des battements de cœur et une forte constipation. Il résultait de ce dernier malaise (comme toujours, du reste) que les aliments non digérés empoisonnaient l'organisme au lieu de le nourrir. Pendant plusieurs mois il me fut tout à fait impossible de me livrer au moindre travail, bien que j'eusse recours, mais sans résultat, à plusieurs remèdes. Enfin quelqu'un m'ayant conseillé d'essayer la Tisane américaine des Shakers, les choses prirent enfin une meilleure tournure. Au bout de quelques jours je me sentis bien soulagée et trois flacons suffirent à me rendre la santé. Tout le monde devrait savoir que cet excellent remède se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. »

Le Monde Illustré
13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2486 du 19 Novembre 1904

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

Ministère de la guerre
Adjudication à Paris, dans une des salles de l'Intendance militaire, le mardi 27 décembre 1904 et les vendredis et mardis suivants de la fourniture des principaux effets de la 2^e portion pour l'année 1905.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et des tableaux dans les bureaux de la Sous-Intendance de Cahors.

7^{me} DE LIGNE
Le samedi, 10 décembre, à 2 heures de l'après-midi, la Commission des Ordinaires du 7^{me} de Ligne procédera, à la caserne Bessières, aux adjudications ci-après :

Pour une période de 6 mois
Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1905

Epicierie
Eclairage des Chambres et du Casernement
Pain de Soupe
Pour une période d'un an
Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1905

Balayures
Blanchissage
Os et eaux grasses et débris de pain et de pain de guerre

Toute personne qui aura l'intention de soumissionner, devra faire connaître avant le 5 décembre 1904, terme de rigueur, au Président de la Commission des Ordinaires, ses nom, prénoms, qualité, domicile, afin que la Commission puisse, conformément aux prescriptions de l'article 27 du règlement du 29 juillet 1899, l'informer dans le cas où ses offres ne pourraient être agréées. Les soumissionnaires joindront à cette déclaration un extrait de leur casier judiciaire, datant de moins de 3 mois.

La Vie Heureuse
La Vie Heureuse reproduit dans son numéro de novembre la touchante lettre autographe de S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme qui a bien voulu accepter la présidence du grand concours de Charité organisé par cette admirable Revue que

nulle idée généreuse ne peut laisser indifférente.

L'annonce des surprises sensationnelles qu'elle prépare pour son numéro de Noël excite toutes les curiosités, et grands et petits se réjouissent par avance à l'idée des concours originaux et des prix ravissants qui leur sont promis, et le Réveil de la Vie Heureuse annoncé dans ce numéro fait travailler toutes les imaginations.

La vie intime d'une reine-poète, Carmen Sylva, souveraine de Roumanie ; les plus jolis objets d'art exposés au Salon d'Automne ; les auteurs et les interprètes de Monsieur de la Palisse, le nouveau succès des Variétés ; les chasses à courre des équipages les plus connus de France ; les cantinières dont on annonce la fin ; les bêtes préférées des gens d'esprit ; les œuvres et l'existence familiale du jeune artiste Robert Bessard ; le séjour d'un diplomate français, M. de Fontenay, à Séoul ; autant d'articles curieux, amusants, documentés et littéraires auxquels des gravures ravissantes ajoutent l'attrait de la vie même surprise dans toute son actualité.

Abonnements : Paris et départements 7 fr. Etranger, 9 fr. Le N^o 50 centimes.

Bulletin Financier
Toute l'attention du marché a été concentrée sur les fonds espagnols, l'Extérieure notamment a donné lieu à des affaires très suivies et la hausse importante de cette valeur a entraîné l'ensemble de la cote.

Notre 3 % sur lequel les échanges ont toujours peu d'activité finit à 98,55. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 624 ; le Crédit Foncier à 734 ; le Crédit Lyonnais à 1147 et la Société Générale à 632.

Parmi nos chemins : le Lyon cote 1.365 ; le Nord 1.789 et l'Orléans 1.470. Les valeurs industrielles sont toujours actives ; le Suez clôture à 4.577 ; le Rio à 1.368 ; la Briansk à 434 ; la Sosnowice à 1.657.

L'Extérieure qui était à 98,80 s'est élevée à 99,72 ; l'Italien vaut 104,65 ; les Portugais 64,75.

Le Russe consolidé est à 93,10 ; le 3 % 1891 à 76,40.

Le Turc se traite à 88,37 ; la Banque Ottomane 592.

Bibliographie
LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES
DIRECTEUR : Adolphe BRISSON
SOMMAIRE DU 20 NOVEMBRE 1904

Texte : Notes de la Semaine : La Déaition, *Le Bonhomme Chrysalis*. — Etudes et Portraits : M. Roosevelt, *E. Melchior de Vogüé*. — Scènes de la Vie réelle : Le Comédien moderne, *Alfred Capus*. — Echos de Paris, *Sergines*. — Poésies, *Paul Bourget*, *André Theuriot*, *A. de Lamartine*. — Le Livre du Jour : L'envers de la Gloire, *Adolphe Brisson*. — Causerie Théâtrale : « Notre Jeunesse » ; « La Cigale et la Fourmi ». *Jean Thouvenin*. — Pages oubliées : *Vieille Fille*, *Jean Lorain*. — Revue des Livres : « La Cité des Maximes de La Rochefoucauld », par M. Dreyfus-Brisac, *Emile Faguet*. — Histoire d'un Verre à boire, *Edmond Lachenal*. — Mouvement Scientifique : Astronomie ; Biologie ; Physique ; Variétés, *Henri de Parville*. — Subalterne, roman, *Gaston Gyl*.

Gravures : Portraits de MM. Roosevelt et Paker ; l'Arbre Grizzly géant. — Portraits de MM. Gabriel Syveton et du général André ; le général Kouropatkine observant les positions de l'ennemi. — Portraits de MM. Maurice Donnay et Alfred Capus.

Musique : *La Cigale et la Fourmi*. Livret de Chivot et Duru ; Musique d'Edmond Andran.

Lectures pour la veillée : La Pièce nouvelle ; Pièces à Réciter ; Cours de Chirromancie ; Sagneté ; Jeux de la « Veillée ».

Abonnements :
FRANCE, ALGERIE ET TUNISIE : 10 fr. par an.
UNION POSTALE : 12 francs 50 par an.

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

Le Monde Illustré
13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2486 du 19 Novembre 1904

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre demande affranchie.

Guerré Russo-Japonaise : Le Général Rennenkampf, chef des Cosaques, à l'ambulance de Kharbine. — Le Général Asagawa, commandant en chef de la Garde Impériale Japonaise, recevant les ordres du Maréchal Oyama. — Un abri improvisé, le soir du combat de Tang-Ho.

La pénétration pacifique au Maroc : Le Général Liautou. — Les six Cañils. — L'Amel de Figuig. — Ville de Siffia. — Lac artificiel. — Mines de cuivre. — Poste avancé.

Thibet : La mission Française. Aspect du Haut-Yang-Tsen et la vallée du Kien-Thang. — Pays et ville de Tsin-Ki-Hien. — Pont suspendu de Lou-Tin-Kao, unique communication entre la Chine et le Thibet. — Route de Ta-Tsin-Lou et auberge de porteurs. — Un bourg. — Un pont. — Passage d'une rivière sur une corbe de bambou. — Cavalcade du Roi de Ta-Tsin-Lou et du Boudha vivant. — Rue de Ya-Tcheou-Fou. — Un radeau sur la rivière Yeh-Tcheou. — Une jonque sur le Yang-Tseu moyen. — Vue de Tchong-King, à l'embranchement du Yang-Tseu et de Kia-Lin. — Gorge, en aval de Koué-Tchéou (étranglement du Yang-Tseu). — Type de bloc-khaus chinois. — Supplice d'un chef Lo-Bo, à Kien-Tchang-Fou, etc., etc.

Alger : Le mariage du Prince d'Annan : Les mariés sortant de l'Archevêché. — Le Gouvernement Général M. Jonnart et Mme Latvé, mère de la mariée. — La foule attendant le passage du cortège sur les marches de la Cathédrale.

Paris : Mariage de M^{lle} Greffulhe et du Duc de Guiche : Les mariés sortant de l'Eglise. — La Comtesse de Greffulhe et le Duc de Gramont.

Théâtre Illustré : Portraits de M^{lle} Martha Brandès dans l'« Eucalade » (Renaissance) et de M^{lle} Berthe Bady, dans « Maman Colibri » (Vaudeville).

Roman illustré : *Voyage circulaire*, par Jean Pommerol. Illustrations de Vaccari.

Echecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

La Vie Heureuse
La Vie Heureuse reproduit dans son numéro de novembre la touchante lettre autographe de S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme qui a bien voulu accepter la présidence du grand concours de Charité organisé par cette admirable Revue que

nulle idée généreuse ne peut laisser indifférente.

L'annonce des surprises sensationnelles qu'elle prépare pour son numéro de Noël excite toutes les curiosités, et grands et petits se réjouissent par avance à l'idée des concours originaux et des prix ravissants qui leur sont promis, et le Réveil de la Vie Heureuse annoncé dans ce numéro fait travailler toutes les imaginations.

La vie intime d'une reine-poète, Carmen Sylva, souveraine de Roumanie ; les plus jolis objets d'art exposés au Salon d'Automne ; les auteurs et les interprètes de Monsieur de la Palisse, le nouveau succès des Variétés ; les chasses à courre des équipages les plus connus de France ; les cantinières dont on annonce la fin ; les bêtes préférées des gens d'esprit ; les œuvres et l'existence familiale du jeune artiste Robert Bessard ; le séjour d'un diplomate français, M. de Fontenay, à Séoul ; autant d'articles curieux, amusants, documentés et littéraires auxquels des gravures ravissantes ajoutent l'attrait de la vie même surprise dans toute son actualité.

Abonnements : Paris et départements 7 fr. Etranger, 9 fr. Le N^o 50 centimes.

Bulletin Financier
Toute l'attention du marché a été concentrée sur les fonds espagnols, l'Extérieure notamment a donné lieu à des affaires très suivies et la hausse importante de cette valeur a entraîné l'ensemble de la cote.

Notre 3 % sur lequel les échanges ont toujours peu d'activité finit à 98,55. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 624 ; le Crédit Foncier à 734 ; le Crédit Lyonnais à 1147 et la Société Générale à 632.

Parmi nos chemins : le Lyon cote 1.365 ; le Nord 1.789 et l'Orléans 1.470. Les valeurs industrielles sont toujours actives ; le Suez clôture à 4.577 ; le Rio à 1.368 ; la Briansk à 434 ; la Sosnowice à 1.657.

L'Extérieure qui était à 98,80 s'est élevée à 99,72 ; l'Italien vaut 104,65 ; les Portugais 64,75.

Le Russe consolidé est à 93,10 ; le 3 % 1891 à 76,40.

Le Turc se traite à 88,37 ; la Banque Ottomane 592.

DOUCÈDE
Marchand-Tailleur
Boulevard Gambetta, N^o 59, CAHORS

CAHORS
Epaves de Paris-Paris
PARIS
HAUTE NOUVEAUTE
ELBEUF
HAUTE NOUVEAUTE
ANGLAIS
1901

J'ai l'honneur de vous informer que je possède en magasin un grand assortiment de draps pour la Saison.

Si vous voulez bien m'honorer de votre confiance, je me mets à votre disposition pour vous soumettre chez vous les Echantillons.

Abonnements : Paris et départements 7 fr. Etranger, 9 fr. Le N^o 50 centimes.

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMEGA
Seul représentant de
PORFÈVRE CHRISTOFLE

BOURSE DE PARIS
RENTES ET ACTIONS
AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt 98 60
3 0/0 am. Der. an. 1904 tme 98 55
3 0/0 am. Der. an. 1903 tme 98 40
3 0/0 am. Der. an. 1902 tme 98 25
Banque de France.....cpt 3850
Action nom. jous. 27 juin tme 1282
Banque de Paris.....cpt 1286
500 fr. t. p. jous. juil...tme 1286
Crédit Foncier.....cpt 732
500 fr. t. p. jous. juil...tme 734
Crédit Lyonnais.....cpt 1148
500 fr. t. p. jous. 25 sept. tme 1147
Société générale. jous. oct. cpt 603
Est.....cpt 908
500 fr. t. p. jous. nov...tme 908
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt 1360
500 fr. t. p. jous. nov...tme 1365
Midi.....cpt 890
500 fr. t. p. jous. juil...tme 890
Nord.....cpt 1794 50
400 fr. t. p. jous. juil...tme 1789
Orléans.....cpt 1475
500 fr. t. p. jous. oct...tme 1470
Ouest.....cpt 890
500 fr. t. p. jous. oct...tme 892
Métropolit. 250 f. t. p. juill. tme 575
Suez act. 500 f. t. p. juil. tme 4577
— 5^e civile.....juil...cpt 3440
Proc. Thomson-Houston. j. tme 824
Espagne extér. 4 0/0 oct. tme 90 72
Russe 4 0/0 1901.....sept. cpt 96 20
— 3 0/0 1896.....nov. cpt 75 50
Rio-Tinto.....jous. nov. tme 1568

MINES D'OR
Rand Mines.....282 50
Chartered.....58
East Rand.....221 50

Cours de Paris
Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 50 à 23 75 ; déc. 23 75 à 24 00 ; janv.-fév. 24 25 à 24 50 ; 4 prem. 24 50 à 24 75 ; 4 de mars 25 00 à 25 25. Cir. : 2000. Liq. : 7000.

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.) — Cour. 31 50 à 31 25 ; déc. 31 25 à 31 50 ; janv.-fév. 31 75 à 32 00 ; 4 prem. 32 00 à 32 25 ; 4 de mars 32 50 à 32 75. Circ. : 750 Liq. : 2000.

Impertinent ! grossier ! butor ! s'écria l'irascible Molly. Ah ! tu vas me payer ça !

On devine bien que maître Bob, après son impertinence, s'était bien gardé de rester à la portée du bras de Molly.

Il s'était sauvé en faisant le tour du gréiron et en repétant son éternel refrain : Vingt mille dollars et prenez ma femme !

Une porte venait de s'ouvrir, et Morton entra dans le salon en causant avec Richard à demi-voix.

— Comme ils chuchotent ! comme ils chuchotent, grommela Bob.

— Patience ! se dit Molly, je finirai bien par savoir...

Richard fit un signe à Bob et à sa femme pour les congédier.

— Quel ennui ! grommela ce dernier. Il sortit en saluant par une porte, pendant que mistress Molly disparaissait par une autre.

— Et vous avez un instant pu croire à toutes ces calomnies ? demanda Richard au père de miss Clariss. Vous n'avez pas su démêler la vérité du mensonge ?

« Ah ! mon honorable ami, je souffre d'avoir été si mal jugé par vous.

La voix du viveur paraissait exprimer une véritable douleur.

« Ecoutez-moi... voulut expliquer Morton.

Mais Richard reprit avec une émotion

marquée :

« Vous êtes l'homme du monde dont l'opinion m'est la plus chère et la plus précieuse, et si j'eusse été ce que vous avez cru, pensez-vous que j'eusse osé aspirer à la main de votre fille ?... »

« Oh ! non.

« Mais Henri ? »

« Henri !... Ah ! ne prononcez plus ce nom-là devant moi ! s'écria le faux vicomte avec une indignation parfaite-ment jouée.

« C'est lui qui a cherché à me nuire dans l'esprit de tous.

« Mais quels motifs avait-il donc ? demanda Morton.

« Que sais-je ? Je l'ai connu pauvre et obscur. Alors je lui ai tendu la main.

« C'était noble de votre part.

« J'en avais fait mon ami. Il partageait mes pensées, mes souvenirs, mes espérances...

« Je l'aimais tant que, pour prix d'un léger service qu'il m'avait rendu, je lui offris la moitié de ma fortune, et vous savez à quel usage il emploie mes bien-faits.

« C'est vrai.

« Ses mauvais penchants l'ont emporté sur mes conseils.

« Et pendant que je courrais ses fautes du manteau de l'amitié, il a osé, pour faire excuser ses vices, m'en imputer la moitié.

« Heureusement que cette fille est ve-

ne à propos confondre l'ingrat.

« Ah ! mon cœur a bien souffert de le voir si jeune et déjà si pervers, mais son imprudence a fini par me dégager de mes promesses.

« Quelle figure trompeuse, s'écria Morton.

« Frappez le dernier coup, se dit

REPRÉSENTANTS

visitant épiceries, cafés, hôtels, restaurants, sont demandés pour la vente des Cafés torréfiés. Ecrire avec références à Grande Brûlerie du Sud-Est, 4, rue Liberté, Grenoble.

BANDES ADRESSES à faire chez soi dans tous pays. Travail suivi, bien payé. Ecrire **Comptoir**, 23, rue St-Sabin, Paris.

OCCUPATION chez soi, sans apprentissage, avec modèle, Comptoir Lyonnais, 30, rue de la République, Lyon.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant : A. COUÉSANT.

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de **BAKER**
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

(SERVICE D'HIVER 1904-5)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																																																																												
17		5 (1)		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40																																																														
DIRECT.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS																																																												
PARIS (Aust.)... départ...	3 1	10 31	9 12 s.	11 14 s.	—	—	—	—	—	TOULOUSE... d.	1 1	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
MONTAUBAN... d.	2 1	4 38	3 11	9 2	—	—	—	—	—	MONTAUBAN... d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
LIMOGES... d.	3 34	4 46	3 20	9 29	—	—	—	—	—	CAUSSADE... d.	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
BRIVE... d.	6 35	6 33	4 52	12 27	—	—	—	—	—	LABENQUE... d.	—	—	6 9	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
Gignac-Cressensac... d.	6 45	7 1	4 59	1 12	7 18	—	—	—	—	CIEURAC... d.	—	—	6 19	9 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
SOULLAC... d.	7 20	—	—	1 47	7 56	—	—	—	—	SEPT-POINTE... d.	—	—	6 33	9 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
CAZOUËLS... d.	7 40	—	—	2 10	8 17	—	—	—	—	CAHORS... (arr. / dép.)	2 45 / 2 49	4 38 / 4 40	6 42 / 6 52	9 21 / 10 30	10 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																										
Lamothe-Fénelon... d.	8 9	—	—	2 34	8 30	—	—	—	—	ESPEËRE... d.	—	—	7 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
Nozac... d.	8 19	—	—	2 44	8 39	—	—	—	—	ST-DENIS-CATUS... d.	—	—	7 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
GOURDON... d.	8 31	8 8	6 2	2 56	9 17	—	—	—	—	THÉDIRAC-PEYRIL... d.	—	—	7 33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
Saint-Clair... d.	8 40	—	—	3 5	9 27	—	—	—	—	DÉGAGNAC... d.	—	—	7 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
Dégagnac... d.	8 51	—	—	3 10	9 39	—	—	—	—	SAINT-CLAIR... d.	—	—	7 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
Thédirac-Peyrilles... d.	9 2	—	—	3 27	9 51	—	—	—	—	GOURDON... d.	—	—	8 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
Saint-Denis-Catus... d.	9 13	—	—	3 33	10 2	—	—	—	—	NOZAC... d.	—	—	8 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
EspeËre... d.	9 22	—	—	3 47	10 12	—	—	—	—	LAMOÛTHE-FÉNELON... d.	—	—	8 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
CAHORS... (arr. / dép.)	9 32 / 9 41	8 47 / 8 53	6 33 / 6 38	3 57 / 4 5	10 23 / 11 18	—	—	—	—	CAZOUËLS... (a. / d.)	—	—	8 37 / 8 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																										
Sept-Poins... d.	9 51	—	—	4 16	11 7	—	—	—	—	SOULLAC... (a. / d.)	—	—	8 46 / 8 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
Cieurac... d.	10 5	—	—	4 32	11 18	—	—	—	—	GIGNAC-CRESSENSAC... d.	—	—	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
Labenque... d.	10 12	—	—	4 40	11 25	—	—	—	—	BRIVE... (a. / d.)	—	—	9 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
Causade... d.	10 45	9 35	7 20	5 15	12 1	—	—	—	—	PARIS (A.) arr.	11 51	4 14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																											
MONTAUBAN... arrivée.	11 19	10 2	7 46	5 55	12 8	—	—	—	—	<p>1 et 2 classe, pour 200 kilomètres minimum; 3^e classe pour 300 kilomètres. (*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.</p>																																																																												
TOULOUSE... arrivée.	12 13	10 49 s.	8 33	7 51	—	—	—	—	—	<p>De Cahors à Libos (3^e cl.)</p> <table border="1"> <tr><td>CAHORS... d.</td><td>6 5</td><td>7 28</td><td>12 49</td><td>7 14</td></tr> <tr><td>Mercuès... d.</td><td>6 19</td><td>7 50</td><td>1 3</td><td>7 18</td></tr> <tr><td>Donelle (Arrêt)... d.</td><td>6 23</td><td>—</td><td>1 7</td><td>7 26</td></tr> <tr><td>Parnac (Arrêt)... d.</td><td>6 30</td><td>8 9</td><td>1 14</td><td>7 32</td></tr> <tr><td>Luzach... d.</td><td>6 36</td><td>8 20</td><td>1 20</td><td>7 38</td></tr> <tr><td>Castelfranc... d.</td><td>6 49</td><td>8 46</td><td>1 32</td><td>7 46</td></tr> <tr><td>Praysac (Arrêt)... d.</td><td>6 52</td><td>—</td><td>1 35</td><td>7 49</td></tr> <tr><td>Puy-l'Évêque... d.</td><td>7 1</td><td>9 11</td><td>1 43</td><td>8 1</td></tr> <tr><td>Daravet... d.</td><td>7 8</td><td>9 25</td><td>1 50</td><td>8 8</td></tr> <tr><td>Soturac-Touzac... d.</td><td>7 16</td><td>9 37</td><td>1 58</td><td>8 16</td></tr> <tr><td>Fumel... d.</td><td>7 25</td><td>10 2</td><td>2 7</td><td>8 27</td></tr> <tr><td>LIBOS... d.</td><td>7 31</td><td>10 9</td><td>2 13</td><td>8 33</td></tr> <tr><td>PARIS... d.</td><td>11 16</td><td>—</td><td>4 14</td><td>8 23</td></tr> </table>												CAHORS... d.	6 5	7 28	12 49	7 14	Mercuès... d.	6 19	7 50	1 3	7 18	Donelle (Arrêt)... d.	6 23	—	1 7	7 26	Parnac (Arrêt)... d.	6 30	8 9	1 14	7 32	Luzach... d.	6 36	8 20	1 20	7 38	Castelfranc... d.	6 49	8 46	1 32	7 46	Praysac (Arrêt)... d.	6 52	—	1 35	7 49	Puy-l'Évêque... d.	7 1	9 11	1 43	8 1	Daravet... d.	7 8	9 25	1 50	8 8	Soturac-Touzac... d.	7 16	9 37	1 58	8 16	Fumel... d.	7 25	10 2	2 7	8 27	LIBOS... d.	7 31	10 9	2 13	8 33	PARIS... d.	11 16	—	4 14	8 23
CAHORS... d.	6 5	7 28	12 49	7 14																																																																																		
Mercuès... d.	6 19	7 50	1 3	7 18																																																																																		
Donelle (Arrêt)... d.	6 23	—	1 7	7 26																																																																																		
Parnac (Arrêt)... d.	6 30	8 9	1 14	7 32																																																																																		
Luzach... d.	6 36	8 20	1 20	7 38																																																																																		
Castelfranc... d.	6 49	8 46	1 32	7 46																																																																																		
Praysac (Arrêt)... d.	6 52	—	1 35	7 49																																																																																		
Puy-l'Évêque... d.	7 1	9 11	1 43	8 1																																																																																		
Daravet... d.	7 8	9 25	1 50	8 8																																																																																		
Soturac-Touzac... d.	7 16	9 37	1 58	8 16																																																																																		
Fumel... d.	7 25	10 2	2 7	8 27																																																																																		
LIBOS... d.	7 31	10 9	2 13	8 33																																																																																		
PARIS... d.	11 16	—	4 14	8 23																																																																																		

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
 du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

II PRESSES
 INSTALLATION
 A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
 BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS